

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 25 novembre 2021 | N° 2021-644 |

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre
M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 25 novembre 2021 | Délibération |
| | Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle | N° 2021-644 |

Exercice 2021 - décision modificative n°2 du budget principal et budgets annexes - adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés.

Ainsi, la présente Décision modificative (DM) n°2 du Budget principal (BP) et des budgets annexes s'équilibrent par section, tous budgets confondus, de la façon suivante :

| LIBELLES | Mouvements Budgétaires | | Mouvements Réels | | Mouvements d'Ordre | |
|---------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | -82 328 851,68 | -75 120 241,01 | -105 178 511,68 | -166 033 422,00 | 22 849 660,00 | 90 913 180,99 |
| Section de fonctionnement | 77 103 760,18 | 77 120 150,18 | 5 784 079,19 | 73 863 990,18 | 71 319 680,99 | 3 256 160,00 |
| TOTAUX | -5 225 091,50 | 1 999 909,17 | -99 394 432,49 | -92 169 431,82 | 94 169 340,99 | 94 169 340,99 |
| EXCEDENT | 7 225 000,67 | | 7 225 000,67 | | | |
| TOTAUX EGAUX 2 à 2 | 1 999 909,17 | 1 999 909,17 | -92 169 431,82 | -92 169 431,82 | 94 169 340,99 | 94 169 340,99 |

Les dépenses s'élèvent à -5 225 091,50 € et les recettes à 1 999 909,17 €, dont en mouvements réels – 99 394 432,49 € de dépenses et – 92 169 431,82 € de recettes auxquels s'ajoutent 94 169 340,99 € équilibrés en dépenses et en recettes en mouvements d'ordre. Ainsi, la présente Décision modificative (DM) affiche, toutes entités confondues, un excédent global de 7 225 000,67 €.

La balance jointe en annexe 1 du présent rapport détaille, pour chacun des budgets et par chapitre budgétaire, les modifications proposées dans le cadre de cette décision et qui se composent de la manière suivante :

▪ Au Budget principal

La Décision modificative s'établit pour ce budget à 7 643 037,90 €, équilibrée en dépenses et en recettes, dont 54 280 024,76 € au titre de la section de fonctionnement et – 46 636 986,86 € au titre de la section d'investissement.

1) Les nouvelles inscriptions de fonctionnement courant

Les principales mesures financées en **fonctionnement** concernent les besoins suivants :

- trois ajustements sont proposés en atténuation de produits (chapitre 014) : un de **1,4 M€** correspondant au complément de Dotation de solidarité métropolitaine (DSM) à verser aux communes pour l'année 2021, conformément à la délibération du 26 novembre 2021, **55 k€** correspondant au reversement de la part de taxe de séjour revenant au Conseil départemental de Gironde. A contrario, **-298 k€** sont prévus en lien avec la revalorisation de la part métropolitaine due au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2021,
- **400 k€** (Chapitre 65) sont également proposés dans le cadre d'un protocole transactionnel à intervenir concernant certains marchés de transport scolaire sur le territoire du Pôle territorial Rive droite. La forte reprise des manœuvres sur le pont Jacques Chaban-Delmas liée au retour de l'activité fluvio-portuaire nécessite l'inscription de **148 k€** (Chapitre 011) destinés à la maintenance et l'entretien de l'ouvrage. Un complément de **99,4 k€** (Chapitre 65) est en outre proposé dans le cadre des appels à projets 2021-2022 des actions de solidarité internationale eau et assainissement. Enfin la gestion des aires d'accueil des gens du voyage nécessite l'inscription d'un complément de crédits à ce stade de l'année de **30 k€** (Chapitre 65). En matière d'opérations financières, il est nécessaire de constituer des provisions pour risques et charges exceptionnelles d'un montant de **340 k€** (Chapitre 68) destinées à couvrir le remboursement des charges engagées par l'acquéreur du terrain représentant l'ilot opérationnel Chanoine Lillet dans le secteur Haut Lévêque à Pessac, conformément à la délibération n°2021-449 du 23 septembre 2021.
- le financement de ces dépenses est assuré par un complément de recettes en fonctionnement de plus de 19 M€, correspondant aux notifications des recettes fiscales et de dotations complémentaires, dont **17 M€** (Chapitre 73, 731 et 74) au titre de la fiscalité et des compensations fiscales ou dotations de l'Etat, mais également de subventions, dont **792 k€** (Chapitre 74) de l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre de l'ouverture du Méga centre de vaccination (l'aide de 2,3 M€ attendue de l'Union européenne sera inscrite dans le cadre du Budget primitif 2022). Enfin **1 M€** est inscrit au titre des remboursements des communes au titre des révisions de service (Chapitre 70). En matière d'opérations financières, **31,9 M€** (Chapitre 78) sont inscrits en recettes de fonctionnement, correspondant à la reprise de la provision constituée pour le règlement de la reprise en valeurs nettes comptables des renouvellements des branchements effectués entre 2006 et 2013 par le concessionnaire du service public de l'eau conformément à l'avenant 8 délibéré le 10 juillet 2009 (acte 2009/0501) et ne pouvant être amortis en caducité au même titre que le reste des biens de retour,
- par ailleurs, des annulations de crédits sont proposées pour **-355 k€** (Chapitre 011), dont -285 k€ en lien avec le décalage d'opérations ou de facturations de maintenance et de développement informatiques qui n'interviendront qu'en 2022, ainsi qu'à hauteur de **-221 k€** (Chapitre 65), en raison principalement du report d'études portées par le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) auxquelles participe notre Etablissement. En matière d'opération financières, il y a lieu de revoir à la baisse l'inscription 2021 de la provision constituée pour le paiement de la « soulte plomb » évoquée précédemment, afin de l'ajuster au montant définitivement dû. Une diminution de **-4,5 M€** (Chapitre 68) est prévue dans ce cadre.

2) Les inscriptions en investissement

Au titre des dépenses d'investissement, des ajustements à la baisse de crédits de paiement 2021 sont proposés tenant compte de l'avancement des opérations concernées et de la facturation attendue, sans incidence sur le montant des autorisations correspondantes néanmoins, pour un montant total de **-85,67 M€**, et dont l'impact sur les principales opérations concernées est détaillé en annexe 2 du présent rapport. Comme mentionné précédemment, sont également inscrits les crédits (**31,9 M€**) requis du règlement des travaux de renouvellement des branchements et qui doit intervenir avant le 31 décembre 2021 (Chapitre 23).

S'agissant des recettes, l'ensemble des inscriptions prévues en fonctionnement permet de dégager un autofinancement complémentaire de **57 M€**, complété par différentes recettes d'investissement : des subventions pour un solde net de **7,3 M€** (Chapitre 13) dont +9 M€ au titre des crédits délégués de l'Etat en matière de politique de l'habitat, +2,9 M€ de participations au projet du stade nautique de Mérignac, -2,5 M€ de produits des amendes de police, - 1,2 M€ de recettes de PAE et + **8,5 M€** (Chapitre 10) de taxe d'aménagement ou encore **+6,6 M€** (Chapitre 10) de Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Enfin au regard du calendrier d'avancement de l'opération Bruges Petit Bruges, le remboursement de l'avance attendu de la FAB sur l'opération (-3,3 M€) doit être reporté en 2024.

Au regard de ces ajustements, une **diminution de la recette prévisionnelle d'emprunt de 127 M€ est proposée** ramenant cette inscription à 288,6 M€ pour 2021.

3) Mouvements d'ordre et de régularisation

Des **mesures d'ordre et de régularisations comptables** sont également proposées avec notamment :

- le recalage à la hausse des opérations budgétaires patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes) pour **4 123 500,00 €**,
- les ajustements des écritures d'amortissement pour **19 160 135,14 €**,
- l'ouverture d'opérations sous mandat en compte 458 équilibrés à **695 975,00 €**, liés à la restructuration du stade Pierre Paul Bernard à Talence – Participation au Dojo (383 k€), aux aménagements de proximité au Pôle territorial Ouest (112 k€), aux aménagements sur la voirie intercommunale au Pôle territorial Ouest (50 k€) ainsi qu'au Projet urbain partenarial (PUP) Rive droite (150 k€),
- une hausse du virement à la section d'investissement de **38 012 800,00 €**.

▪ Au Budget annexe des Déchets Ménagers

La **Décision modificative s'établit à – 2 569 783,83 € en dépenses et 1 478 450,60 € en recettes**.

En fonctionnement, **19,5 k€** (Chapitre 65) sont proposés correspondant à des admissions non-valeurs. Ces dépenses sont équilibrées par la reprise de provision (Chapitre 78) d'un montant équivalent.

Figure, par ailleurs, une inscription de **729 k€** (Chapitre 731) en recettes correspondant aux notifications supplémentaires de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par les services de l'Etat.

Concernant la section d'investissement, des **ajustements à la baisse** de crédits de paiement 2021 sont proposés au regard de l'avancement des opérations et de la facturation attendue, pour un montant de **-3 319 k€** (Chapitre 21 et 23) concernant essentiellement l'aménagement et la

construction d'équipements pour la collecte et le traitement des déchets ainsi que l'achèvement du projet d'informatisation des données de collecte (INDO).

Compte tenu de ces différents mouvements, la Décision modificative prévoit une hausse du virement à la section d'investissement de **729 473,00 €**.

▪ Au Budget annexe de l'Assainissement

La Décision modificative s'établit à – 1 143 405,04 € en dépenses et 734 971,20 € en recettes.

En dépenses de fonctionnement, sont prévus **166 k€** (Chapitre 65) correspondant à un ajustement du reversement au délégataire des recettes issues de la cogénération. **23,6 k€** (Chapitre 65) sont proposés liés à des admissions non-valeurs. Ces dépenses sont équilibrées par la reprise de provision (Chapitre 78) d'un montant équivalent.

A l'inverse, différents mouvements sont proposés à la baisse pour **-408 k€** concernant des dépenses de dévoiement des réseaux et d'hébergement de la fibre pour le système d'information de la direction de l'Eau.

En section d'investissement, une restitution de **1,64 M€** de crédits de paiement dans le cadre du recalage de l'avancement des opérations est proposée. Les ajustements concernent essentiellement les travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux (développement de réseaux locaux, extension de la ligne D du Tramway...) ainsi que ceux liés au système d'information des eaux usées.

Au regard de ces différents ajustements, la Décision modificative prévoit une hausse du virement à la section d'investissement de **241 376,24 €**.

▪ Au Budget annexe des Transports

La Décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à – 8 237 091,68 €.

En dépenses de fonctionnement, est proposée la constitution d'une provision de **8,8 M€** (Chapitre 68), correspondant à la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel que devra racheter Bordeaux Métropole à l'issue de la Délégation de service public (DSP) en 2023 pour un montant total estimatif de 17,5 M€.

Le financement de cette dépense est compensé par des mouvements de régularisation prévoyant, d'une part, un complément de recettes liées au Versement mobilité à hauteur de **12 M€** (Chapitre 73), et d'autre part, une reprise des provisions (Chapitre 78) constituées en 1998 pour risques et charges liées à des indemnités à verser dans le cadre du projet de Transport commun en site propre (TCSP) pour 1,4 M€ et en 2014, en prévision des négociations entamées début 2015 avec le délégataire Kéolis dans le cadre de la DSP des transports 2009-2014 à hauteur de 7,4 M€.

Enfin, une régularisation comptable concernant l'imputation d'un rattachement de crédits justifie l'inscription en recette d'un montant de **1,07 M€** (Chapitre 77).

Au regard de l'avancement technico-financier des différentes opérations concernées, des lissages de crédits de paiement sont proposés pour un montant global de **45,1 M€**. Ces ajustements concernent notamment le projet de desserte aéroport (-13,6 M€), la restructuration du dépôt de bus de Lescure à Bordeaux (-7,2 M€), la construction du 3ème dépôt de bus (-5,5 M€), l'acquisition d'autobus (-5,1 M€), le déploiement de la nouvelle billettique (-2,7 M€), la maintenance et l'entretien du tramway (-2 M€), le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) (-1,7 M€) ou encore l'extension des lignes A, B et C (-1,5 M€).

Compte tenu de ces différents ajustements, la Décision modificative prévoit une hausse du virement à la section d'investissement de **12,97 M€** ainsi qu'une baisse des prévisions de recette d'emprunts de **58,1 M€**. A l'issue de la présente Décision, la recette d'emprunt ouverte s'établira à 51,29 M€.

▪ **Au Budget annexe des Caveaux**

La Décision modificative du Budget annexe des Caveaux s'établit à – 68 390,00 € en dépenses, en raison de restitution de crédits liées à l'absence de commandes d'équipements et de régularisations sur exercices antérieurs d'ici la fin de l'année.

▪ **Au Budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres**

Compte tenu d'un ajustement à la hausse de la masse salariale, **la Décision modificative du Service extérieur des pompes funèbres s'établit à 20 000,00 € en dépenses**. Cette décision ne compromet pas l'équilibre du Budget qui présentait à l'issue de la décision modificative 1 un sur-financement de sa section d'exploitation de 23 339,19 €.

▪ **Au Budget annexe du Crématorium**

La Décision modificative s'établit à – 30 000 € en dépenses et 375 000 € en recettes.

En dépenses de fonctionnement, est proposé un ajustement à la baisse pour – **50k€** (Chapitre 011) en raison de dépenses moindres au crématorium de Mérignac – Pessac. Cette inscription compense celle à la hausse pour **15 k€** (Chapitre 012) concernant la masse salariale.

Des compléments de recettes liées à l'activité sont également proposés pour **170 k€** (Chapitre 70), l'ensemble de ces mouvements permettant de revoir à la hausse le virement à la section d'investissement de **205 k€**.

▪ **Au Budget annexe des Réseaux de chaleur**

Au regard de l'avancement technico-financier des différents réseaux de chaleur concernés, des lissages de crédits de paiement sont proposés pour un montant global de **877 k€**.

Compte tenu de ces ajustements à la baisse, **la Décision modificative s'établit à -877 000 € en dépenses**.

▪ **Au Budget annexe du Service public de l'assainissement collectif (SPANC)**

La Décision modificative s'établit à 37 541,15 € en dépenses et à 5 541,15 € en recettes.

Sont prévus en dépenses de fonctionnement, **2 k€** (Chapitre 67) correspondant à des annulations de titre et **1,5 k€** (Chapitre 011) de frais d'actes et de contentieux. Est par ailleurs proposée la constitution d'une provision à hauteur de **28,5 k€** (Chapitre 68) dans le cadre d'un contentieux en cours. Enfin, sont prévus **5,5 k€** (Chapitre 65) correspondant à des admissions non-valeurs. Ces dépenses sont équilibrées par la reprise de provision (Chapitre 78) d'un montant équivalent.

Cette décision ne compromet pas l'équilibre du Budget qui présentait à l'issue de la décision modificative 1 un sur-financement de sa section d'exploitation de 98 521,18 €.

▪ **Au Budget de la Régie des Restaurants administratifs**

La Décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 €.

Seul un mouvement équilibré à hauteur de **12 k€** est prévu concernant l'acquisition de logiciels informatiques.

A l'issue de cette présentation, il convient de noter que les Budgets annexes des Lotissements, des Zones d'aménagement concertées (ZAC), de la ZAC du Tasta à Bruges, de la ZAC des Quais à Floirac, de la Régie de l'Eau industrielle et de la Régie des Equipements fluviaux ne nécessitent quant à eux pas de modifications budgétaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-2 et L. 22242,

VU le Code des transports et notamment ses articles L. 1221-12 et L. 1512-2,

VU les instructions budgétaires et comptables applicables au 1er janvier 2021,

VU la délibération n° 2017-432 du 7 juillet 2017 relative à la méthodologie des provisions comptables pour créances douteuses,

VU la délibération n° 2021-71 du 18 mars 2021 relative à l'adoption du projet de Budget primitif de l'exercice 2021,

VU la délibération n° 2021-341 du 09 juillet 2021 adoptant le Budget supplémentaire du Budget principal pour l'exercice 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2021,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, au Budget principal, la constitution de provisions d'un montant de 340 000,00 € pour risques et charges exceptionnelles imputées au chapitre 68, article 6815, destinées à couvrir le remboursement des charges dues par la Métropole, conformément à la délibération n°2021-449 du 24 septembre 2021,

Article 2 : d'autoriser, au Budget principal, la reprise de provisions pour un montant total de 31 911 173,26 €, imputés d'une part au chapitre 78, article 7815 pour 31 881 000,00 €, pour risques et charges d'exploitation et correspondant au paiement de la « soulte plomb » due au délégataire de l'eau pour les travaux de renouvellement des branchements en plomb effectués au titre du contrat de concession arrivant à échéance et ne pouvant être amortis en caducité au même titre que le reste des biens de retour renouvelés et au chapitre 78, article 7817 pour 30 173,26 €, correspondant aux demandes d'admission en non-valeurs de titres de créances,

Article 3 : d'autoriser, au Budget annexe des Déchets ménagers, la reprise de provisions pour un montant de 19 504,60 €, imputés au chapitre 78, article 7817, correspondant aux demandes d'admission en non-valeurs de titres de créances,

Article 4 : d'autoriser, au Budget annexe de l'Assainissement, la reprise de provisions pour un montant de 23 594,96 €, imputés au chapitre 78, article 7817, correspondant aux demandes d'admission en non-valeurs de titres de créances,

Article 5 : d'autoriser, au Budget annexe des Transports, la constitution d'une provision d'un montant de 8 800 000,00 € pour risques et charges exceptionnelles imputées au chapitre 68, article 6815, correspondant à la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel que devra racheter Bordeaux Métropole à l'issue de la délégation de service public (DSP) en 2023 pour un montant total estimatif de 17,5 M€,

Article 6 : d'autoriser, au Budget annexe des Transports, la reprise de provisions pour un montant de 8 826 675,36 €, imputés au chapitre 78, article 7815, pour risques et charges d'exploitation, liées à des indemnités à verser dans le cadre du projet de Transport commun en site propre (TCSP) pour 1 371 675,36 € et en prévision des négociations entamées début 2015 avec le délégataire Kéolis dans le cadre de la DSP des transports 2009-2014 à hauteur de 7 455 000,00 €,

Article 7 : d'autoriser, au Budget de la Régie du SPANC la constitution de provisions pour 28 500,00 € imputées au chapitre 68, article 6815, pour risques et charges de fonctionnement dans le cadre d'un contentieux en cours,

Article 8 : d'autoriser, au Budget de la Régie du SPANC, la reprise de provisions pour un montant de 5 541,15 €, imputés au chapitre 78, article 7817, correspondant aux demandes d'admission en non-valeurs de titres de créances,

Article 9 : d'adopter par chapitre pour l'ensemble des budgets concernés, selon le détail joint en annexe 1, la présente Décision modificative n°2 du Budget principal et des budgets annexes, s'établissant, pour l'ensemble des budgets, à -5 225 091,50 € en dépenses et 1 999 909,17 € en recettes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021</p> | <p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p> |
|---|---|